



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 54060

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de la loi de réduction du temps de travail pour les associations d'aide à domicile. Les représentants de cette branche d'activité ont conclu des accords sur la réduction du temps de travail et attendent maintenant un agrément ministériel, sans lequel ils devront faire face au surcoût de l'application des majorations des heures supplémentaires. Il lui demande donc si elle envisage de reconnaître les accords signés dans ce secteur d'activité afin que les associations puissent continuer à fournir aux familles une aide à domicile de qualité. Dans l'hypothèse où l'agrément ne pourrait être accordé, il lui demande quelles mesures elle entend mettre en oeuvre pour assurer la pérennité des services d'aide à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54060

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6553